

VILLE DE DRANCY



ACTUALITÉ

Référendum ADP : mode d'emploi

Jusqu'au premier trimestre 2020, les électeurs drancéens peuvent soutenir la tenue d'un référendum sur la privatisation du groupe ADP. Pour organiser ce référendum, 4,7 millions de signatures à l'échelle nationale sont nécessaires.

Publié le 08 juillet 2019

La consultation nationale citoyenne a commencé. Du 13 juin 2019 au 12 mars 2020 inclus, les électeurs drancéens peuvent soutenir la tenue d'un référendum sur la privatisation du groupe ADP (ex-Aéroports de Paris). C'est une première.



4 717 396 signatures à l'échelle nationale sont nécessaires, ce qui représente 10% des électeurs français.

Comment soutenir le texte ?

Il suffit d'être [inscrit sur les listes électorales](#) de la commune. Trois possibilités vous sont proposées pour soutenir le texte :

Via Internet

- Depuis chez vous sur le site www.referendum.interieur.gouv.fr
- Au point d'accès à internet mis en place par la Ville au [guichet unique situé au rez-de-chaussée du centre administratif](#), à côté de la borne CAF.

Via formulaire papier

- Le [formulaire papier \(document Cerfa\)](#) est à retirer et à déposer au [service élection situé au 1er étage du centre administratif de Drancy](#).

La signature sera-t-elle rendue publique ?

Oui. Elle sera validée par le ministère de l'Intérieur et enregistrée sous cinq à sept jours. Dans ce cas, trois informations sur le signataire seront rendues publiques :

- son nom
- son ou ses prénom(s)
- le lieu où le signataire est inscrit sur les listes électorales.



MAIRIE DE DRANCY
Place de l'Hôtel de ville - BP 76
93701 Drancy Cedex

HORAIRES :
Du lundi au vendredi de 9h à 17h30
Le jeudi jusqu'à 19h30
Le samedi de 9h à 12h

Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ce que vous souhaitez activer

[Personnaliser](#)